



**REPUBLIQUE DU NIGER / REGION DE TAHOUA**  
**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE TAHOUA**

Etablissement public à caractère professionnel créé par la loi 2000 -15 du 21 août 2000 et décret n°2000-105/PRN/MDR/ du 18 mai 2001

Tél : (227) 90.81.72.75 - Email : [cratahoua@yahoo.fr](mailto:cratahoua@yahoo.fr)

*Note technique : Emergence de l'association des usagers de l'eau (AUE) à Tabalak.  
Cette note a été rédigée par la CRA de Tahoua avec l'appui de l'équipe technique du RECA.*

**Mare « Fallé » de Tabalak : Poids des pressions d'usages dans un  
contexte physique de plus en plus rude**



*Image de la mare Fallé de Tabalak*

## **1/ Présentation**

La mare « Fallé » de Tabalak (commune rurale) est située à 15°04' de latitude Nord et 05°38' de longitude Est à 50 km à l'Est de la ville de Tahoua sur la route nationale reliant Tahoua à Arlit. Elle se trouve à 83 km d'Abalak, le chef-lieu d'arrondissement situé plus à l'Est. La mare Fallé est classée site Ramsar.

C'est une mare permanente alimentée par les eaux de ruissellement de la vallée Tadiss, sous bassin versant du bassin des Oullimendens. Le kori d'Ibaga est la principale source d'alimentation de la mare Fallé.

La mare Fallé de Tabalak est une continuité de sept mares tampons, semi permanentes (Biguinibora, Aringuel, Kajigo, Tangoumar, Katafala, Chiliaga et Harkata).

## **2/ Les principaux usagers de la mare Fallé de Tabalak**

Le développement de la ville de Tabalak est dû aux activités socio-économiques autour de la mare Fallé.

### a) Le maraîchage

*Mr Moustapha Abdou dans son exploitation*



C'est l'activité principale autour de la mare avec une superficie moyenne variant de 0,4 à 0,8 ha. Les spéculations produites sont : oignon, tomate, piment, manioc, patate douce, courge, pomme de terre, blé, arboriculture, etc. Les superficies exploitées autour de la mare pour le maraîchage et l'arboriculture fruitière avoisinent 600 ha et profitent à environ 5.400 personnes ressortissant de 12 villages. La production maraîchère contribuerait à environ 17% du budget communal (PDC 2010).

### b) La pêche



*Image :3 pêcheurs avec les captures de leur pêche*

La mare est empoisonnée chaque année en début de saison pluvieuse. Par ailleurs la pêche est réglementée par des périodes d'ouverture (février à avril selon le niveau de remplissage de la mare) et de fermeture (juillet à février). Autour de la mare, il est dénombré, 121 pêcheurs et 114 mareyeurs (vendeurs de poisson).

La pêche contribue à hauteur de 10% du budget communal (à travers la patente délivrée aux pêcheurs et les permis de pêche, 10.000F pour les nationaux et 20.000F pour les étrangers). Les recettes réalisées avec la pêche sont de l'ordre de 30.000.000 à 100.000.000 F.CFA par an pour un volume moyen de 100 à 300 tonnes de poisson produit

### c) L'élevage



*Image d'un berger avec ses animaux après abreuvement*

La mare se situe dans une zone d'élevage (à cheval entre la zone agricole et la zone pastorale).

C'est la principale source d'eau d'abreuvement des animaux justifiant que son accès se fait par 6 couloirs balisés.

Le cheptel autour de la mare est estimé à 8.300 bovins, 14.500 ovins, 115.00 caprins, 12.350 asins, 11.500 camelins et 200 équins (PDC 2010).

#### d) Les usages domestiques ou autres



La mare est aussi utilisée à des fins domestiques : eau pour usage domestique, source de bois de construction et de chauffe, ...

Les peuplements forestiers naturels et artificiels fournissent le bois d'énergie et de construction à la commune et au-delà, à la ville de Tahoua.

### 3/ Contexte physique de la mare de plus en plus rude

La mare Fallé de Tabalak est soumise à un contexte environnemental très rude : effets conjuguées des usagers ci-dessus cités et des conditions physiques rudes (érosions hydriques et éoliennes, baisse du régime pluviométrique, et autres).

En l'espace de 34 ans (entre 1975 et 2009), la superficie de la mare est passée de 1012 ha à 822 ha soit un taux d'assèchement de l'ordre de 19% (PDC 2010), dû à l'envasement du lit de la mare sous le poids de l'érosion hydrique et éolienne.

La dégradation de l'environnement physique de la mare a eu comme conséquence une baisse drastique des activités économiques.

Selon les pêcheurs le rendement de la pêche ne représente plus que 10% de qu'il était il y a 20 ans. Le poids moyen des poissons est passé de 15 kg à 2 kg.

Une analyse de l'occupation des sols de la commune de Tabalak, réalisée par le LUCOP/TAN (Programme Lutte contre la pauvreté Tahoua Nord) en 2009, donne les résultats suivant :

Occupation des sols	1975	2009	%
Culture de pluviales	24 236 ha	46 351 ha	+52%
Culture de contre saison	3 910 ha	5 534 ha	+71%
Enclaves pastorales	34 822 ha	6 623 ha	- 526%

Cette dynamique d'évolution des terres et des eaux doit susciter des réflexions pour une gestion durable de la mare.

Ainsi, un cadre de concertation est mis en place par un arrêté et une délibération du conseil municipal, il est composé de la mairie, des services techniques, des élus des OP (agriculture, élevage et pêche) et la société (population) avec comme rôles :

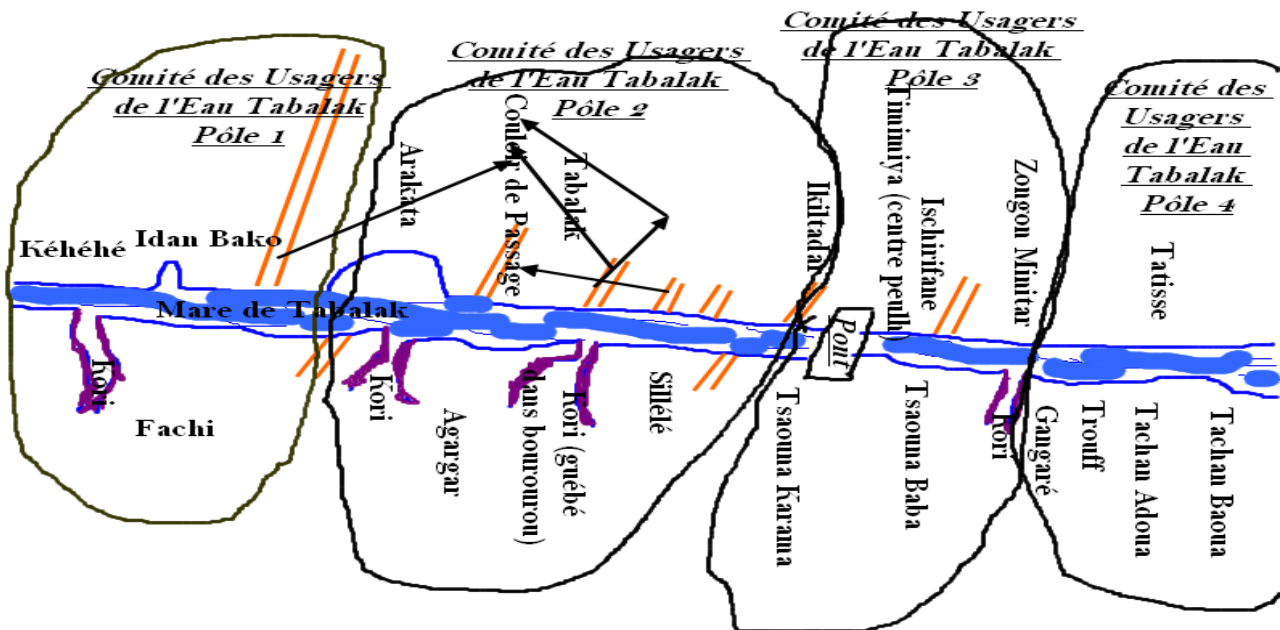
- Pour les éleveurs : le contrôle et l'entretien des couloirs de passages des animaux pour accéder à la mare ;
- Pour les pêcheurs : entretenir l'hygiène de la mare et lutter contre sa pollution mais aussi de contrôler la variation du niveau de l'eau pour alerter dans l'optique de prendre des décisions ;
- La population avec les maraichers et la mairie s'occupent de la salubrité ;

- Les services techniques et les ONG assurent la formation et l'appui conseil sur les bonnes pratiques autour de la mare

Cependant, ce cadre n'est pas fonctionnel.

L'appui à l'émergence d'une AUE est indispensable pour responsabiliser et éveiller les usagers à assier les bases d'une gestion durable des ressources de la mare.

#### 4/ Carte de répartition des comités des usagers de l'eau de Tabalak



*Schéma de Répartition des Comités d'Usagers de l'Eau de Tabalak*